

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	47

CONVOCACTION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

OBJET

Rapport annuel d'activité 2022
du SMIRTOM de la région de
L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Fleur GOSSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés : Pascal SUARD, François HUREL

Absents : Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'Environnement rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est adhérente au SMIRTOM (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères) et lui a délégué l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il présente le rapport d'Activité 2022 du SMIRTOM, adopté par son Comité Syndical en date du 05 juillet 2023.

➤ Les faits marquants :

- ✓ Construction de la ressourcerie pour un montant de 2.3 millions d'euros H.T.
- ✓ Acquisition de matériel pour renouveler le parc :
4 caissons pour les déchèteries
9 conteneurs de tri « renouvelés »
- ✓ Acquisition d'un 3^{ème} véhicule PIAGGIO
- ✓ Extension des collectes en sacs translucides sur les communes de Auguaise, Brethel, Les Aspres, Ecorcei, Moulins-la-Marche, Les Genettes, Bonnefoi, La Ferrière-au-Doyen, Saint Martin-d'Ecublei et Saint Sulpice-sur-Risle.

➤ Les indicateurs techniques :

- ✓ Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de 21 % (- 927 tonnes)
- ✓ La collecte sélective a représenté 2 379,5 tonnes, soit une hausse de près de 10 %

➤ Les indicateurs financiers :

Les dépenses sont en hausse de + 5.4 %. Ce sont essentiellement les dépenses à caractère général qui augmentent en raison du prix du carburant et de l'achat de sacs translucides ainsi que les dépenses de prestation de tri.

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets :

- Ordures ménagères résiduelles : 40 %
- Déchèteries : 33 %
- Tri : 27 %

Les recettes sont en hausse et décomposées comme suit :

- TEOM 67 % (72 % en 2021)
- Autres produits 33 % (28 % en 2021)

➤ Coût net à la tonne

- ✓ Ordures ménagères résiduelles : 299,91 € (246,71 € en 2021)
 - ✓ Tri sélectif : 122,96 € (117,36 € en 2021)
 - ✓ Déchets des déchèteries : 74,38 € (80,26 € en 2021)
- Coût net à l'habitant : 80,32 € (83,92 € en 2021)

- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la présentation du rapport annuel d'Activité pour l'année 2022 du SMIRTOM de la Région de L'Aigle,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation dudit rapport

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 FEV. 2024

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 26 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

